

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI
BP : 45 KRIBI,
Tél : 656 45 26 32
Email : info.ville de Kribi@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work - Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

KRIBI CITY COUNCIL
PO -BOX: 45 Kribi
Tél: 656 45 26 32
Email : info.ville de Kribi@yahoo.com

«AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES FEUX TRICOLORES SUR QUATRE(04) CARREFOURS (POSTE CENTRALE, KINGUE, BOCOM, ENTREE PONT KIENKE) DANS LA VILLE DE KRIBI DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD EN PROCEDURE D'URGENCE»

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la ville de Kribi, Autorité contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement des feux tricolores sur quatre (04) carrefours (poste centrale, Kingue, BOCOM, entrée pont kienke). Dans la ville de KRIBI département de l'océan, région du sud

Constance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation du chantier
- Aménagement des feux tricolores sur les quatre (04) carrefours

2. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est **04 (Quatre)** mois y compris les périodes de pluies. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

3. Allotissement

Les travaux sont en lot unique

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est **115 000 000 francs CFA TTC**

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais et installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget de la CUK exercice 2022. Ligne budgétaire II.2.2 -220-150

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et d'un montant de 2 300 000 francs , et délivrée par une des banques de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la communauté urbaine de KRIBI.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service Secretariat Général (Service des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Kribi) sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Kribi d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de cent mille (100 000) Francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir au Service des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de KRIBI au plus tard le 17/05/2022 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°006/AONOPU/CKU/SG/CIPM /2022 du 22/04/ 2022

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES FEUX TRICOLORES SUR QUATRE(04) CARREFOURS (POSTE CENTRALE, KINGUE, BOCOM, ENTREE PONT KIENKE) DANS LA VILLE DE KRIBI DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD

EN PROCEDURE D'URGENCE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,), conformément aux

DAO AMENAGEMENT DES FEUX TRICOLORES SUR QUATRE CARREFOURS A KRIBI

stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

NB. . L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17/05/2022 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Kribi dans la salle des actes.

14. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- a. Dossier administratif incomplet (sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) ;
- b. Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- c. Absence de la caution de soumission
- d. N'avoir pas achevé un marché public au cours des cinq (05) dernières années ;
- e. Absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- f. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- g. Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- h. Montant de l'Offre financière inférieur à 85% du montant prévisionnel du projet ;

Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (01 critère);
- l'expérience du soumissionnaire (04 critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (04 critères);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (02 critères);
- L'offre financière du cocontractant (04 critères).

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Cabinet du Maire de la ville de Kribi et auprès du Délégué Départemental des Travaux Publics de l'Océan.

19. La publication de l'avis se fera par l'ARMP et d'autres voies en sus telle que l'affichage à la Communauté Urbaine de Kribi et autres lieux Publics

KRIBI, le 22 AVR 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE KRIBI
(Autorité Contractante)



Guy Emmanuel Subikanda

AMPLIATIONS

- MINMAP-Océan
- ARMP (pour publication au JDM)
- CIPM Président
- Affichage /Chrono